**FONCTIONS GENERALES – VESTIAIRES**

**DESCRIPTIF & USAGE**

Vestiaire à destination des élèves ou des agents. Lieux de change pour l’accès aux espaces de travail ou aux équipements sportifs, et de dépose des affaires. Les vestiaires sont généralement équipés de douches individuelles ou collectives.

Les vestiaires sont généralement genrés (séparer les vesitaires femmes des vestiaires hommes). Une réflexion pourra être menée pour l’inclusion des élèves transgenre ([Plan d’actions pour l’égalisé des droits contr la haine et les discriminations anti-LGBT 2020-2023](https://www.dilcrah.fr/plan-national-dactions-pour-legalite-contre-la-haine-et-les-discriminations-anti-lgbt-2020-2023/))

Un vestiaire peut également être prévu pour les enseignants arrivant en véhicules doux (vélo, trottinette, ..) désirant se changer et se doucher.

**ENJEUX PRINCIPAUX**

* Intimité
* Facilité de nettoyage

**CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES**

**Surface théorique :** Surface adaptée au nombre d’usagers théorique

**Capacité :** en fonction des établissements

**Elements architecturaux :**

* Séparer physiquement l’espace change et stockage des affaire de l’espace douche individuelle ou collective
* Prévoir des assises et des zones de stockage des affaires sécurisées (casier, porte manteau, étagères, …)
* Prévoir des revêtements de surface permettant de facilité le nettoyage à grandes eaux pour l’espace change et des revêtements et aménagements intérieurs résistants aux milieux humides pour la zone douche
* **Vestiaires agents :**
  + Prévoir une surface suffisante pour les vestiaires femmes et hommes en fonction des effectif avec un système de cloison permettant de modifier facilement ces surfaces en fonction des effectifs
  + Prévoir des espaces de stockages séparés pour les affaires sales et propres (lien avec la lingerie pour le linge sale)
  + Sanitaires et douches individuelles en nombre suffisant
  + Essayer de mutualiser le vestiaire des agents techniques et des agents cuisine

**Lien Fonctionnel :**

* A proximité de douches et de blocs sanitaires
* **Vestiaires agents :**
  + Attenant à la salle des agents
* **Vestiaires élèves :**
  + A proximité des équipements sportifs et de la salle de musculation
* **Vestiaires enseignants :**
  + A proximité de la salle des enseignants ou de l’abri vélo si celle-ci est trop éloignée